
ARRÊTÉ
FIXANT LA LISTE D'APTITUDE
D'ACCÈS AU GRADE D'ATTACHE
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

ANNÉE 2017

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 Décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu l'arrêté établi par le Centre de Gestion de l'AVEYRON le 1^{er} avril 2016 déposé en Préfecture le 1^{er} avril 2016 fixant la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché par voie de promotion interne au titre de l'année 2016 ;

Vu les états de recrutements effectués par les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion de l'Aveyron dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux ou par promotion interne en qualité d'attaché, à prendre en compte pour l'accès au grade d'attaché par voie de promotion interne au titre de l'année 2017 ;

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire, **catégorie A**, en date du **jeudi 11 mai 2017** ;

Vu les candidatures présentées par les autorités territoriales pour l'avancement au grade d'attaché au titre de la promotion interne 2017,

Considérant la demande de réinscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché de :
- Madame Corinne DELBRUEL en date du 05 mai 2017,

CONSIDERANT que les fonctionnaires ci-après remplissent les conditions fixées par l'article 5 du décret précité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché par voie de promotion interne est établie pour l'année 2017, par ordre alphabétique, ainsi qu'il suit :

NOM - PRÉNOM	GRADE	EMPLOYEUR
MOREAU Nathalie	Animateur Principal de 1 ^{ère} Cl.	MAIRIE DE VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE
MUR Philippe	Educateur des APS Principal de 1 ^{ère} Cl.	RODEZ AGGLOMERATION

2^{ème} année :

NOM - PRÉNOM	GRADE	EMPLOYEUR
DELBRUEL Corinne	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Cl.	MAIRIE DE RODEZ

ARTICLE 2 : La liste d'aptitude fixée à l'article 1^{er} du présent arrêté a une valeur nationale.

ARTICLE 3 : L'inscription sur la présente liste ne vaut pas recrutement.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Préfet du Département de l'Aveyron ;

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Villefranche-de-Rouergue,

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Millau,

- Monsieur le Président du Centre de Gestion FPT de l'Aveyron,

- Mesdames et Messieurs les Présidents des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

et fera l'objet d'un affichage au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'AVEYRON, aux endroits habituels normalement réservés à cet effet.

Fait à RODEZ le 12 MAI 2017

Le Président du Centre de Gestion,
Président de la C.A.P.,



Jaubert
M. BARTHELEMY

ETAT DES RECRUTEMENTS

RECRUTEMENTS PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE EN QUALITE D'ATTACHE TERRITORIAL

RECRUTEMENTS 2016

DELAGNES Yvette	SDIS DE L'AVEYRON	01.01.2016
GARRIC Sandra	MAIRIE DE VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	01.01.2016
SERIN Chantal	MAIRIE D'ONET LE CHATEAU	01.07.2016
CASSAN Martine	MAIRIE DE SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON	01.09.2016
FOURNIER Monique	RODEZ AGGLOMERATION	01.09.2016
GAVALDA Danielle	MAIRIE DE SAINT-AFFRIQUE	01.09.2016

SOIT : **6** RECRUTEMENTS

CALCUL DES POSSIBILITES ANNEE 2017

Utilisation de la clause de sauvegarde : le nombre de nominations possibles au titre de la promotion interne peut être calculé en appliquant le quota prévu par le statut particulier à 5% de l'effectif du cadre d'emplois des collectivités affiliées au CDG12 arrêté au 31 décembre 2016 - conformément à l'article 16 du décret n° 2006-1695 du 22.12.2006 pour la catégorie A ⇒ *ce mode de calcul permet un nombre de promotions supérieur à celui résultant de l'application des dispositions du statut particulier.*

⇒ 153 agents * 5% ⇒ 7,65 + 0,55 (report décimale PI 2016) ⇒ $8,20/3 = 2,73$ ⇒ **2 possibilités au total** (0,73 : report PI 2018).

ETAT DES RECRUTEMENTS

RECRUTEMENTS DE CANDIDATS ADMIS AU CONCOURS EXTERNE, INTERNE OU TROISIEME CONCOURS, A L'EXAMEN PROFESSIONNEL, OU DE FONCTIONNAIRES DU CADRE D'EMPLOIS, A L'EXCLUSION DES NOMINATIONS INTERVENUES A LA SUITE D'UNE MUTATION A L'INTERIEUR DE LA COLLECTIVITE ET DES ETABLISSEMENTS EN RELEVANT

ANNÉE 2016

CCOM DU VILLEFRANCHOIS :

DUMAS Julie	05.09.16
COSTE Thomas	01.10.16

RODEZ AGGLOMERATION :

GALONNIER Justine	01.04.16
-------------------	----------

SOIT : 3 RECRUTEMENTS

CALCUL DES POSSIBILITES ANNEE 2017

3 recrutements \Rightarrow 1 pour 3 \Rightarrow **1 possibilité**

\Rightarrow **utilisation de la clause de sauvegarde** : le nombre de nominations possibles au titre de la promotion interne peut être calculé en appliquant le quota prévu par le statut particulier à 5% de l'effectif du cadre d'emplois des collectivités affiliées au CDG12 arrêté au 31 décembre 2016 - conformément à l'article 16 du décret n° 2006-1695 du 22.12.2006 pour la catégorie A \Rightarrow *ce mode de calcul permet un nombre de promotions supérieur à celui résultant de l'application des dispositions du statut particulier.*

\Rightarrow 153 agents * 5% \Rightarrow 7,65 + 0,55 (report décimale PI 2016) \Rightarrow 8,20/3 = 2,73 \Rightarrow **2 possibilités au total** (0,73 : report PI 2018).

SOIT : **2 possibilités** au titre de la promotion interne 2017

Les statuts ne prévoient pas de répartition particulière entre les deux voies d'accès (fonctionnaires de catégorie A - fonctionnaires de catégorie B) pour la promotion interne au grade d'attaché territorial.

Il appartient donc au Président de la CAP de répartir le nombre total de postes sur ces deux voies.